

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Ceipi - Laboratoire de recherche du centre
d'études internationales de la propriété
intellectuelle

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

université de Strasbourg

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Pierre Bonin, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Pierre Bonin, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Pierre Bonin, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Laurent Gamet, université Paris-Est

Experts : M. Walid Ben Hamida, université Paris-Saclay

Mme Sophie Ranchy, université de Lille (représentante des personnels d'appui à la recherche)

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Nicolas Sild

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Laboratoire de recherche du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle
- Acronyme : LR Ceipi
- Label et numéro : UR 4375
- Composition de l'équipe de direction : M. Franck Macrez

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Droit de la propriété intellectuelle

L'objectif scientifique majeur pour le laboratoire de recherche du Ceipi durant le contrat 2018-2022 est « La construction européenne et internationale de la propriété intellectuelle dans un nouvel environnement économique, technologique et social », avec plusieurs grandes thématiques :

- 1) L'adaptation du droit de la propriété intellectuelle à l'environnement numérique et à l'économie de l'immatériel,
- 2) La mise en œuvre du droit de la propriété intellectuelle à l'échelle européenne et globale,
- 3) Une approche transversale et interdisciplinaire des droits de propriété intellectuelle, et notamment a) La propriété intellectuelle dans les accords de libre-échange ; b) Droit, Économie et Gestion de la propriété intellectuelle ; c) La protection des secrets d'affaires et autres objets immatériels en dehors du champ classique de la propriété intellectuelle ; d) Propriété intellectuelle, développement durable, changement climatique et innovation verte.

Pour la période 2023-2027, l'unité a refondu ses trois axes :

- 1) Les évolutions du droit de la propriété intellectuelle,
- 2) Les enjeux sociétaux,
- 3) Les technologies émergentes.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Laboratoire de Recherche (créé en 2006) du Centre d'études internationales de la Propriété Intellectuelle (qui date lui de 1963) a d'abord été Jeune équipe puis équipe d'accueil (2009) et il est Unité de recherche depuis le 1^{er} janvier 2020, en gardant le même numéro.

Le laboratoire de recherche du Ceipi est situé à Strasbourg, sur le Campus de l'Hôpital Civil, bâtiment Le Cardo, 7 rue de l'Écarlate, 67082 Strasbourg Cedex. Le laboratoire ne dispose pas de locaux propres, ses membres utilisant les locaux du Ceipi. Un espace de travail est également mis à disposition des doctorants par la fédération de recherche, au bâtiment Escarpe.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité est intégrée à la fédération de recherche universitaire n° 6703 « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles », qui doit en assurer la gestion administrative et financière, et dépend de l'École doctorale des Sciences juridiques — ED 101.

Les enseignants-chercheurs du laboratoire sont membres à titre individuel de l'Iti MAKERs (Institut thématique interdisciplinaire — MAKing European Society, les Iti prenant la suite des Labex), créé en janvier 2021, inscrit dans le cadre de l'Initiative d'excellence « Dépasser les frontières » co-portée par l'université de Strasbourg, le CNRS et l'Inserm, avec un financement des projets sur 8 ans.

Occasionnellement, pour certains projets spécifiques, l'unité est amenée à collaborer avec la Satt Conectus Alsace.

Mais l'unité, si elle a son autonomie et ses instances particulières, se présente avant tout comme un élément du Ceipi, qui a le statut de composante de l'université de Strasbourg, et est à ce titre distinct de l'UFR de droit, de sciences politiques et de gestion. Le Ceipi dispose de ressources propres très importantes en raison de son activité en matière de formation continue et d'apprentissage.

Par ailleurs, le Ceipi a emménagé en 2020 dans un nouveau bâtiment baptisé « Le Cardo ». Deux autres structures spécialisées en propriété intellectuelle partagent ces locaux, dont l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle (IEEPI) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (Inpi). Les trois institutions forment ensemble le Pôle de compétence en matière de propriété intellectuelle (PCPI). Si la création de ce pôle est récente, la volonté politique est forte de créer un site de référence, s'adressant en particulier au monde socioéconomique.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés		2
Maîtres de conférences et assimilés		5
Directeurs de recherche et assimilés		0
Chargés de recherche et assimilés		0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées		0
Personnels d'appui à la recherche		1
Sous-total personnels permanents en activité		8
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés		7
Personnels d'appui à la recherche non permanents		7
Post-doctorants		0
Doctorants		27
Sous-total personnels non permanents en activité		41
Total personnels		49

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON TITULAIRES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULE « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
université de Strasbourg	7	0	1
Total	7	0	1

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	71.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	360.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, Pia, ANR, FRM, INCa, etc.)	0.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	788.0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	64.0
Total en euros (k €)	1283.0

AVIS GLOBAL

Le principal atout du LR Ceipi tient à sa production scientifique, en qualité comme en quantité (environ 300 articles de revues, 4 ouvrages, 7 directions d'ouvrages), grâce à un positionnement unique dans un environnement très porteur « Le droit de la propriété intellectuelle », pour un domaine d'actualité, faisant l'objet d'une activité normative soutenue, et que transforment la révolution numérique et l'avènement de l'économie de la connaissance. La force et l'étendue des réseaux internationaux dans lesquels s'insère l'unité, l'adossement au Ceipi, la création en 2020 du pôle de compétence en propriété intellectuelle (PCPI), avec l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle (IEEPI) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (Inpi), co-localisés, constituent des atouts majeurs, par exemple pour des financements de thèse, même si l'orientation vers la recherche n'est pas unanimement partagée par les partenaires.

La très forte intégration au Ceipi produit un sentiment d'appartenance marqué par toutes les catégories de membres de l'unité, qui se désignent comme la « Ceipi Family ». Il en résulte une excellente ambiance de travail, une réelle collégialité et une circulation très intense entre recherche, enseignement et formation, expertise et milieux professionnels.

Du point de vue de ses objets, l'unité a choisi, tant pour la période qui vient de s'écouler que pour celle qui s'ouvre, une structuration par axes qui a le mérite de la clarté, sinon celui de l'originalité. Tout en étant sensible aux évolutions du droit de la propriété intellectuelle et aux questionnements qui naissent à ses marges, elle veille à maintenir l'équilibre entre les grands domaines du champ. Initialement constituée autour de la propriété industrielle, et conservant le souci de ne pas en négliger les différentes branches (brevets, dessins et modèles, marques), elle s'est ouverte au droit d'auteur et aux droits voisins depuis une quinzaine d'années.

Si donc les points positifs dominant, pour la production, pour l'organisation et pour le fonctionnement de l'unité, une menace considérable pèse sur elle : sa taille réduite, avec un nombre particulièrement faible de professeurs et maîtres de conférences fonctionnaires. L'unité a connu une décroissance vertigineuse, avec un solde net de trois postes de professeurs non remplacés pour la période d'évaluation. Quelles que soient les ressources propres ou les palliatifs procurés par l'université, et en dépit de l'évidente qualité et bonne volonté des personnes, des emplois contractuels, de différents statuts, ne permettent pas de remplir l'éventail des missions qu'assurent les universitaires titulaires, qui ne disposent plus du « temps long » indispensable à la recherche. Or, le fonctionnement de la totalité du Ceipi, formation continue et expertise comprises, sera compromis si ce qui a été appelé sa « section recherche » périclité. Il ne faudrait pas arriver au paradoxe que la structure soit pénalisée et négligée parce qu'elle dégage des excédents particulièrement importants pour les SHS.

La tutelle a exprimé sa pleine conscience de ce problème qui menace, peut-être à très court terme (épuisement, promotion dans une autre université), l'existence même de l'unité. Elle a également exprimé son intention d'y remédier de plusieurs façons.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Pour l'essentiel, l'évaluation portant sur la période 2011-2016, constatant le risque d'une certaine confusion organique du laboratoire de recherche avec le Ceipi, soulignait la nécessité d'une ouverture dans les pratiques de gouvernance à l'ensemble de la communauté des membres de l'unité. La remarque a visiblement été entendue et un effort a sérieusement été mené pour en tenir compte. Il se traduit par la distinction des personnes exerçant la direction générale du Ceipi et celle de l'UR et l'approbation d'un règlement intérieur organisant un conseil renouvelé et une assemblée générale, les deux étant effectivement réunis.

Le danger que des doctorants recrutés au bénéfice du Ceipi, ce qui est une opportunité pour financer leur thèse, ne soient en mesure d'y consacrer assez de temps, au préjudice de leur recherche personnelle, a été pris en compte. La durée moyenne des thèses a été réduite (de 89 à 77 mois), bien qu'elle demeure encore relativement élevée, à la suite des dispositions adoptées pour améliorer les conditions de travail personnelles des intéressés.

Un effort a aussi été mené pour déposer des candidatures auprès de l'ANR, même si elles ont été infructueuses, mais des dossiers ont reçu un accueil favorable de la part d'autres bailleurs de fonds institutionnels (Commission européenne, Parlement européen, Euipo, Office européen des brevets).

Les remarques concernant la constitution d'archives ouvertes ont été également prises en compte et ont fait l'objet d'un traitement adéquat, avec une plateforme SSRN et une montée en puissance sur Hal.

En revanche, la réflexion sur l'obtention de contrats Cifre reste largement à l'état prospectif. Les contraintes signalées, liées à la baisse des effectifs et des moyens d'encadrement des doctorants, sont tout à fait audibles. Il n'en demeure pas moins que les efforts nationaux actuellement menés en faveur du développement de ce type de financement créent de nouvelles opportunités dont les juristes doivent savoir se saisir.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

À travers le Ceipi, intégrée à une université ayant largement bénéficié des dotations du Pia, et en capacité d'obtenir divers contrats de financement, l'unité parvient à financer son activité sans problème majeur apparent. Sa situation immobilière paraît également satisfaisante. Le volet humain est nettement moins florissant, avec une baisse très sensible des effectifs d'enseignants-chercheurs fonctionnaires pour une activité qui demeure extrêmement soutenue, et une saturation comparable des personnels d'appui à la recherche.

L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité veille à ne négliger aucun des aspects de son domaine de spécialité (droit d'auteur, brevet, certificats complémentaires de protection, marque, dessins et modèles) tout en explorant ses marges. La dimension européenne et internationale vers laquelle est tournée l'unité se manifeste par sa capacité à rassembler des spécialistes de haut niveau venus du monde entier. Son volume d'activité est considérable, bien plus que sa taille ne le laisserait supposer (conférences très régulières sur la jurisprudence européenne en matière de propriété intellectuelle, ouvrage collectif de référence en droit des marques). L'unité de recherche du Ceipi noue des partenariats avec le monde académique et des organismes représentatifs du monde socio-économique.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

S'étant dotée d'une gouvernance lisible, l'unité fonctionne dans une grande collégialité. Ayant adopté un nouveau règlement intérieur, l'unité est dotée d'un directeur assisté de trois adjoints, chacun responsable d'un axe de recherche. Le fonctionnement de l'unité s'articule autour de deux instances. D'une part, le conseil d'unité élabore les projets annuels, le contrat quinquennal, examine les demandes de financement des membres du laboratoire et dispose d'un pouvoir de décision en matière budgétaire. D'autre part, l'assemblée générale réunit l'ensemble des membres de l'unité, qui disposent tous d'une voix délibérative et sont associés au processus décisionnel. Cette dernière se réunit une fois par an.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité bénéficie d'un environnement exceptionnel en raison de sa proximité avec le Ceipi, structure sœur, et même siamoise. Ce soutien matériel et humain de qualité permet de compenser la faible dotation financière récurrente. De plus, l'unité a recruté des chercheurs contractuels (quatre pour la période concernée) sur fonds propres, ainsi qu'elle y est encouragée par sa tutelle.

Elle a également su construire des collaborations associant d'autres entités de l'université, comme le Projet Ceipi-Beta (Bureau d'économie théorique et appliquée de l'université de Strasbourg), intitulé « Le rôle stratégique de la propriété intellectuelle et la nécessaire (re)construction du droit de la propriété intellectuelle dans un nouvel environnement économique, technologique et social » et financé par Total et Air Liquide ; le cycle de conférences « Les grandes idées en propriété intellectuelle / Big Ideas in Intellectual Property » en collaboration avec le Centre des politiques en propriété intellectuelle de McGill ; ou l'Institut thématique interdisciplinaire MAKerS — (Interdisciplinary institute for MAKing European Society) dans le cadre de de l'Initiative d'excellence « Dépasser les frontières » co-portée par l'université de Strasbourg, le CNRS et l'Inserm (avec une demi-douzaine de laboratoires strasbourgeois de nombreuses disciplines)...

Des synergies académiques sont également construites avec d'autres universités, comme la journée Jeune Recherche en Propriété Intellectuelle avec L'Institut de Recherche en Propriété intellectuelle (IRPI), le Cecoji-Up, le Cuerpi, l'École de droit de Sciences Po et l'École de droit et de management de Paris II ; le réseau European Intellectual Property Institutes Network (Eipin) en partenariats avec les universités d'Alicante, Munich, Londres...

Points faibles et risques liés au contexte

Le principal problème mis en avant par l'unité est la baisse de son potentiel scientifique en universitaires titulaires, trois professeurs et un maître de conférences étant partis à la retraite sur la période de référence, et un professeur est en disponibilité pour trois ans, alors qu'en regard seulement un maître de conférences a été recruté. Il en résulte une perte de visibilité quantitative et qualitative (en raison du manque d'équivalent des maîtres de conférences à l'étranger), d'une attrition dans la capacité à encadrer des thèses, et d'une diminution globale du potentiel scientifique de l'unité et de sa structure-miroir, le Ceipi.

Le recrutement de chercheurs contractuels sur fonds propres ne pallie que partiellement cet affaiblissement. D'abord, les intéressés ne s'enracinent pas nécessairement, et vivent leur statut précaire comme « par défaut », « un relai », « sans projet de carrière ». Ensuite, ils ne disposent pas des mêmes capacités à obtenir des contrats de recherche (et risquent de partir avant de les avoir menés à bien), à encadrer des thèses ou à assumer des charges administratives, l'ensemble de ces fonctions reposant sur un nombre de plus en plus réduit de statutaires, au détriment de leur propre recherche. Il ne paraît pas souhaitable que continue l'évolution vers un modèle de laboratoire découplant le lien avec l'enseignement et les fonctions administratives ou d'animation d'un côté, l'activité proprement scientifique de l'autre.

L'université par la voix de ses représentants a exprimé qu'elle était consciente de ce problème, en partie lié au fait que les postes de juristes se partagent entre le Ceipi et l'UFR de droit. Elle envisage diverses voies, entre autres, une chaire de professeur junior, pour le régler.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a réformé son mode de gouvernance, permettant une meilleure diffusion de l'information et une meilleure participation à la décision. Elle a adopté un nouveau règlement intérieur le 11 mai 2021, avec un directeur (distinct de celui du Ceipi) assisté de trois adjoints (pour chacun des axes de recherche), un conseil d'unité représentatif (même si les effectifs font qu'il est surtout composé de membres de droit, seuls les représentants des étudiants étant élus, mais les associés y sont également représentés), qui a entre autres choses compétence pour la répartition des financements, l'exécution du budget et la politique scientifique, et une assemblée générale qui valide les projets.

L'unité met également en avant le caractère concret de ses questionnements, en lien avec ses nombreux partenariats avec les acteurs (praticiens, magistrats, institutions) du droit de la propriété intellectuelle. Elle sait également s'investir dans des questionnements plus spéculatifs, sur l'avenir de son objet de recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

La faiblesse des effectifs fait courir le risque que le rayonnement ne repose que sur un nombre réduit de personnes. Si certaines font défaut (promotion dans une autre université, maladie, épuisement), l'activité scientifique sera rapidement altérée.

Le constat vaut également pour le personnel d'appui. Les prestations apportées par la fédération de recherche dont est membre l'unité posent problème, avec par exemple des retards dans l'ouverture des crédits pour les contrats obtenus, et les relations interpersonnelles en sont visiblement altérées, compromettant un fonctionnement en synergie.

Enfin, la question a été posée, pour une unité ayant accès à des ressources propres importantes, de l'investissement en tant que représentent l'obtention et la gestion de fonds issus des différents financements venant du Pia.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Ne travaillant pas sur des produits dangereux, l'unité s'en remet au respect des règles de l'université, soulignant simplement que chacun des enseignants-chercheurs et jeunes chercheurs dispose d'un espace et d'un poste de travail. L'université a effectivement construit les dispositifs adéquats de prévention et de traitement des risques de harcèlement et affiche une préoccupation marquée pour les questions d'égalité entre hommes et femmes.

Points faibles et risques liés au contexte

Aucun

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

De par sa localisation à Strasbourg, le Ceipi est tourné vers l'Europe, ce dont témoigne la thématique de l'un de ses trois axes, dédié au droit européen, au droit international et au droit comparé de la propriété intellectuelle. La grande variété des thèmes de recherche et le volume des événements organisés témoignent de la vitalité de l'unité. Cette diversité ne facilite pas toujours l'identification des lignes de force de la recherche menée par l'unité.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Par la nature de son objet et sa localisation strasbourgeoise, l'unité est tournée vers l'Europe, dont elle avait fait l'un des trois axes de sa structure scientifique, avec une importante capacité d'analyse prospective des évolutions qui s'y dessinent. Elle consacre d'ailleurs maintenant ses journées d'actualités exclusivement à la jurisprudence européenne, au rythme d'une journée par an, le succès de ces événements ne s'étant pas démenti y compris en période d'épidémie de Covid. L'unité entend cependant ne pas négliger les autres niveaux (local, national et international) et bénéficie d'un fort rayonnement à l'étranger, se traduisant par une collaboration régulière avec des universitaires japonais dans le cadre d'un accord de coopération signé avec l'Université d'Osaka, notamment son centre Intellectual Property and Legal Practice Center (IPrism), mais aussi avec l'université de Washington, ou enfin la Federal University of Rio de Janeiro (PPED/UFRJ). Le Ceipi bénéficie d'une identité internationale bien établie et d'une reconnaissance individuelle considérable de certains de ses membres, siégeant dans de nombreuses instances scientifiques : direction scientifique de JurisClasseur Marques — Dessins et modèles (Lexisnexis), co-direction de la collection de l'European Intellectual Property Institutes Network, Direction scientifique de la chronique « Un an de jurisprudence européenne en propriété industrielle », JCP Propriété industrielle (chronique annuelle). Ses membres obtiennent de nombreuses distinctions : distinctions académiques, prix de thèse, distinction dans certains concours (European Policy for Intellectual Property (EPIP), European Communities Trademark Association (Ecta)).

Le volume et la diversité des supports de publication administrent la preuve du sérieux et de la solidité du rayonnement de l'unité. Deux gros ouvrages collectifs (LexisNexis) ont réuni des contributions de nombreux membres du Ceipi, témoignant ainsi de la réalité du travail collectif de l'unité. À titre personnel, l'ensemble des membres de l'unité se signale par des publications régulières.

Points faibles et risques liés au contexte

La multiplicité des partenariats ne fait pas l'objet d'une politique identifiée dans leur choix. Il en va de même pour la politique d'invitation de collègues étrangers, sur la base de l'interconnaissance. La même dispersion, au risque de la perte de lisibilité, s'observe dans les activités scientifiques de tout format.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le souci de l'accueil des doctorants et post-doctorants est évident, tout particulièrement par la mise en place de séminaires de préparation de la soutenance, ainsi que de journées d'actualité dédiées, et depuis 2021 la fondation d'une association et l'organisation d'un colloque jeune recherche. Le financement, pour tout ou partie, de thèses, grâce au statut qui semble propre au Ceipi d'assistant-chercheur, est également un atout. L'unité, grâce à la mobilisation de divers types de financements, fait également état de l'accueil de trois jeunes chercheurs, dont l'un a depuis poursuivi sa carrière ailleurs, et de plusieurs chercheurs confirmés pour des périodes diverses.

Il faut également souligner comme un point très positif que les maîtres de conférences contractuels n'ont pas à assurer une charge d'enseignement supérieure à celle de leurs homologues fonctionnaires, ce qui garantit leur disponibilité pour continuer à assurer une recherche de haut niveau.

Une politique proactive de communication a été mise en place au sein de l'unité, qui vise à l'information scientifique via des listes de diffusion ad hoc, mais aussi à faire connaître aux membres du laboratoire les actions et ressources mises à leur disposition au niveau de l'université.

Enfin, l'objectif de permettre aux maîtres de conférences statutaires et contractuels de préparer leur HDR est intégré par la direction de l'équipe, et une politique de diffusion des thèses, à commencer par leur versement sur Hal, est en place.

Points faibles et risques liés au contexte

Les modalités de la communication interne ne sont pas précisées, ni qui en assure la charge.

L'excellente ambiance qui règne dans l'unité risque peut-être parfois de limiter les horizons. Si plusieurs des membres les plus confirmés de l'unité font état d'un cursus diversifié, dans plusieurs universités et établissements, des cas où des promotions ont été refusées pour ne pas avoir à quitter le Ceipi ont également été signalés à plusieurs reprises, et les doctorants qui ambitionnent une carrière académique ne sont peut-être pas assez

sensibilisés à la nécessité de se situer sur un marché de l'emploi universitaire national, même s'ils ne négligent pas de se construire une expérience d'enseignants. Même leur positionnement par rapport à l'école doctorale semble parfois un peu flou.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

En dépit de sa taille réduite, et profitant des opportunités qu'offre sa thématique de recherche, l'unité a su obtenir de nombreux contrats de recherche : trois européens (hors Erc), six nationaux (principalement auprès de la région Grand Est), trois auprès de l'Idex, ainsi qu'une chaire financée. Elle a aussi répondu avec succès à divers appels d'offre, pour des montants allant de 6000 à près de 800 000 euros. Tel est le cas, par exemple, de l'appel d'offres de la Commission européenne, Directorate General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs—DG Grow, pour effectuer une étude sur « Compulsory licensing in the field of intellectual property rights », pour un montant de 139 500 €, et de l'appel d'offres de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (Euipo) concernant un rapport sur « Study on dynamic blocking injunctions » (30 000 €).

Points faibles et risques liés au contexte

Déjà signalée, la baisse du nombre des membres fonctionnaires risque de réduire à court terme l'énergie et les compétences disponibles pour mobiliser des financements.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité bénéficie des importantes ressources du Ceipi, documentaires et humaines, et de sa bibliothèque, pour les acquisitions d'ouvrages et bases de données, avec un ETP dédié et un budget de plus de 30 000 euros par an, 24 places assises et 35 h d'ouverture par semaine. La politique d'acquisition et les fonds sont détaillés dans l'autoévaluation, et la nouvelle localisation, rapprochant les livres et les bases des lecteurs et des utilisateurs, favorise les synergies.

Points faibles et risques liés au contexte

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité est très satisfaisante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. L'unité ne se limite pas à une production s'attachant à décrire tels ou tels aspects très singuliers et techniques du droit de la propriété intellectuelle, mais elle entreprend également de réfléchir sur ses fondements, aujourd'hui questionnés ou remis en cause par les technologies émergentes.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le volume (environ 300 articles de revues, 4 ouvrages, 7 directions d'ouvrages), la diversité et la qualité de la production scientifique de l'unité est hors de discussion. Il faut porter à son crédit qu'elle a su partir de ses objets propres, envisagés pour eux-mêmes, mais aussi de façon transversale, à l'échelle de l'intégralité du champ, pour élargir les questionnements et travailler sur des questions très larges (Les représentations du droit de la propriété intellectuelle, propriété intellectuelle et pop culture, protection des robots, etc.) ou dans une

perspective interdisciplinaire (Projet Ceipi-Bureau d'économie théorique et appliquée de l'université de Strasbourg, MAKErS — Interdisciplinary institute for MAKing European Society — Institut thématique interdisciplinaire), ce pour quoi l'unité a acquis une vraie expérience, même si ce n'est pas actuellement son front le plus pionnier. Il faut y ajouter la création de plusieurs collections (chez LexisNexis, chez Edward Elgar Publishing, dans la série Ceipi/ICTSD « Perspectives et défis mondiaux pour le système de la propriété intellectuelle ») et dans la Revue Francophone de la Propriété Intellectuelle (RFPI), dont le premier numéro a été publié en ligne en septembre 2015.

Des efforts réflexifs sont menés pour caractériser l'originalité de la démarche en prenant en compte non seulement le droit positif, mais aussi « les fondements de la propriété intellectuelle [qui] restent continuellement questionnés et analysés, notamment en relation avec les technologies émergentes ».

Points faibles et risques liés au contexte

On peut pointer un risque d'éclatement des questionnements, à partir d'une équipe démographiquement fragile. Si la position de l'unité est sans équivalent en France, elle ne semble guère chercher à se positionner au plan international, par rapport à d'autres entités comparables.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les axes de l'unité sont alignés sur ceux du Ceipi, ce qui renforce les synergies et procure un effet de levier évident.

Le Ceipi a pourvu à la rentrée 2022 un nouveau poste de responsable éditorial, qui renforce également les possibilités de l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité est membre de la fédération de recherche n° 6703, « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles », de l'université de Strasbourg, avec laquelle les échanges ne semblent pas toujours aisés, ce qui a pour effet de faire refluer une partie du travail sur le personnel du Ceipi, au risque d'approcher les seuils de saturation.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

Par la nature même de leurs travaux, les membres de l'unité sont particulièrement sensibles aux enjeux en termes d'éthique et de déontologie de la recherche. Certains participent même à des actions de prévention et de formation au bénéfice d'autres membres de l'université, principalement au sein de l'école doctorale, pour la prévention du plagiat, en associant ses doctorants à la préparation des séances.

L'unité fait état de plusieurs documents (Charte européenne du chercheur, charte de publication de l'université, différents codes...) constituant le cadre éthique et déontologique dans lequel ses recherches s'inscrivent.

Elle a par ailleurs réglé dans son règlement intérieur les cas de conflits d'intérêt entre consultation au profit d'une entité privée et publication scientifique.

Points faibles et risques liés au contexte

Aucun

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité multiplie tous azimuts les initiatives et les points de contact avec les milieux professionnels, pour qui elle constitue assurément une référence, et des cercles plus vastes. Elle constitue également un vivier d'expertise au rôle actif dans la préparation et l'amélioration des normes dans son champ.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité sait nettement faire prospérer sa thématique à l'interface de nombreuses interactions, en bénéficiant des outils de rayonnement que lui procure son adossement au Ceipi, afin de donner de la visibilité à ses travaux et d'enrichir ses questionnements. On peut ainsi signaler la création de deux prix de thèse financés par des cabinets d'avocat, ou les nombreuses associations (et obtentions de financements) à l'occasion de l'organisation de manifestations scientifiques.

Cette dimension de valorisation n'est pas un simple affichage, elle oriente objectivement les thématiques. En apportent la preuve de nombreuses co-publications avec des professionnels (notamment l'ouvrage collectif intitulé *The Intellectual Property System in a Time of Change: European and International Perspectives (Le système de propriété intellectuelle dans un monde en mutation : perspectives européennes et internationales)*, C. Geiger (dir.), LexisNexis, coll. du Ceipi, août 2016), et les associations formelles de docteurs qui ont une activité professionnelle extra-académique. Les membres de l'unité participent également aux différentes associations dont l'objet est la réflexion sur la propriété intellectuelle, ce qui permet de multiplier les lieux de rencontre avec les milieux non-académiques. Tel est le cas des structures suivantes, la liste n'étant pas exhaustive : Association internationale pour l'avancement de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle ; European Policy for Intellectual Property ; Association Internationale pour la Protection de la Propriété intellectuelle (AIPPI). L'expertise de l'unité est également sollicitée pour des études par des partenaires publics, en particulier le Parlement européen et la Commission européenne, notamment pour le Directorate General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs—DG Grow, qui a permis au CEIPI d'effectuer une étude sur « Compulsory licensing in the field of intellectual property rights » au profit de la Commission européenne.

Points faibles et risques liés au contexte

Il faut porter au crédit de l'unité le soutien qu'elle apporte à des collègues russes qui lui sont associés et sont actuellement en situation délicate dans leur pays. De même, une chercheuse ukrainienne a pu être accueillie grâce au programme Pause et à d'autres financements. Si elle est indispensable, cette mobilisation sollicite les énergies.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Par la nature même de ses recherches, l'unité est en prise avec les préoccupations de nombreux acteurs socio-économiques. L'unité affiche de nombreuses manifestations et collaborations en partenariat avec les avocats et conseils en propriété industrielle, les associations professionnelles et les organisations institutionnelles (Office européen des brevets, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Institut national de la propriété industrielle, ainsi que des cabinets d'avocats ou de conseils). On peut citer en particulier le Cycle de conférences « L'écosystème de la propriété intellectuelle » avec, successivement, la CNCPI, l'Unifab, IDFRights, France Brevets, l'Apeb, l'Apram, l'Aapi. Validées au titre de la formation continue des avocats, l'ensemble de ces conférences fait l'objet d'un suivi conséquent.

Il faut particulièrement souligner les perspectives très prometteuses, qui commencent à se réaliser sous forme de cycles de conférences (pour l'année universitaire 2021-2022 : « Propriété intellectuelle et algorithme »), offertes par la création en 2020 du pôle de compétence en propriété intellectuelle (PCPI), avec l'Institut européen Entreprise et Propriété intellectuelle (leepi) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (Inpi), colocalisé avec le Ceipi et son laboratoire.

Points faibles et risques liés au contexte

Aucun

3/ L'unité Partage Ses Connaissances Avec Le Grand Public Et Intervient Dans Des Débats De Société.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité met en avant la rapidité de son passage à une valorisation numérique, pendant le grand confinement de 2020 (2000 personnes ont suivi une journée d'actualité via un canal YouTube, plus les vues en différé). Le recours à l'hybride, comme ailleurs il est vrai, est maintenant entré dans les mœurs, grâce à du matériel dédié, avec des sujets susceptibles d'intéresser un public plus large que celui des seuls spécialistes et même des juristes (« Droit et pop culture », « Big names, big ideas in IP » ...), et de questionner le rapport au droit. Un grand colloque international est organisé tous les ans, avec plusieurs centaines de participants, ainsi que divers cycles de conférences, journées d'actualité, séminaires de recherche où des membres du laboratoire présentent des travaux personnels. Il faut y ajouter un partenariat avec une librairie avec l'organisation fréquente de débats, une participation à la Biennale d'art contemporain de Strasbourg en 2019, de nombreuses interventions dans les médias. L'unité prépare également sa mobilisation pour 2024 où Strasbourg sera pour l'Unesco Capitale mondiale du livre.

Enfin au titre de la science ouverte, l'unité s'est affiliée en 2016 à la plateforme de dépôt et d'archivage ouverte de l'université de Strasbourg, UnivOAK, connectée à Hal et à la plateforme européenne OpenAIRE, l'objectif étant d'avoir rapidement une présentation d'ensemble des productions du laboratoire. Les publications anglophones de l'unité sont valorisées sur le réseau « Social Science Research Network ».

Points faibles et risques liés au contexte

La proximité du Ceipi et de son laboratoire de recherche pose la question de la visibilité propre de celui-ci, même si ce n'est pas un enjeu en soi. Ainsi, c'est le Ceipi qui organise logiquement la formation continue et qui bénéficie principalement de l'activité d'animation de l'actualité juridique.

La montée en puissance du versement dans Hal des publications des membres du laboratoire n'est pas encore achevée.

C - RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le comité recommande au LR Ceipi de maintenir le lien avec les autres unités de recherche, et d'améliorer - dans la mesure de ce qui dépend de l'unité - les relations avec la fédération de recherche.

Le comité recommande au LR Ceipi de ne pas se replier sur les ressources propres : persévérer dans les efforts pour obtenir un financement structurant (ANR ou mieux Erc) semble une voie pour mobiliser et organiser les énergies.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le comité recommande de ne pas négliger les opportunités que peut offrir le repyramidage pour renforcer le potentiel humain de l'unité en permettant à des collègues maîtres de conférences de devenir professeurs.

Un encouragement des doctorants à se socialiser scientifiquement dans des cadres variés, au-delà du Ceipi serait opportun.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande à l'unité de poursuivre les efforts pour regrouper sous la même bannière les différents dépôts de textes scientifiques.

*Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de
recherche dans la société*

Pas de recommandation

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 11 octobre 2022 à 8h30

Fin : 11 octobre 2022 à 16h30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

8 h 30 - 8 h 45 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

8 h 45 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence du conseiller scientifique

Lien Zoom géré par CS

9 h 00 – 9 h 30 1^{ère} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité

9 h 35 – 10 h 20 2^{ème} Séquence – 45 minutes

Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles (VP Recherche, responsables de pôle, de champ...)

10 h 20 – 10 h 30 **Pause**

10 h 30 – 11 h 30 3^{ème} Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

13 h 00 – 13 h 30 4^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

13 h 30 – 14 h 00 5^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants.

14 h 00 – 14 h 30 6^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec les personnels d'appui à la recherche (PAR)

14 h 30 – 14 h 45 **Pause**

14 h 45 – 15 h 15 7^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis clos avec la direction huis-clos

15 h 30 – 16 h 30 Entretien à huis clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique

16 h 30 Fin des entretiens

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Monsieur Éric Saint-Aman
Directeur du Département d'évaluation de la recherche
HCERES - Haut conseil de l'évaluation de la recherche et
de l'enseignement supérieur
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Strasbourg, le 09 janvier 2023

Objet : Rapport DER-PUR230023007 - CEIPI - Laboratoire de recherche du centre d'études
internationales de la propriété intellectuelle

Réf. : RB/FF/ 2023-013

Rémi Barillon

Vice-Président Recherche,
Formation Doctorale et Science
Ouverte

Cher Collègue,

Affaire suivie par :

Florian Fritsch
Responsable du département
Administration de la recherche
Tél : 03.68.85.15.19
florian.fritsch@unistra.fr

L'université de Strasbourg vous remercie ainsi que tous les membres du comité HCERES
pour le travail d'expertise réalisé sur l'unité de recherche « Laboratoire de recherche
du centre d'études internationales de la propriété intellectuelle » (LR_CEIPI – UR 4375).

Vous trouverez ci-dessous les observations formulées dans le cadre de ce rapport :

- Il est indiqué en page 4 que l'ITI MAKERS (Institut thématique interdisciplinaire - MAKing
European Society) a été créé en janvier 2019. Or, les Iti ont démarré en janvier 2021.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes cordiales salutations.



Rémi Barillon

Direction de la Recherche

4 Rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 STRASBOURG CEDEX
Tél. : +33 (0)3 68 85 15 80
Fax : +33 (0)3 68 85 12 62
www.unistra.fr

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

